



**ATELIER REGIONAL, NATITINGOU, BENIN, 19&20 AVRIL 2005**

**CHASSE SPORTIVE :**

**VALORISATION ET CONSERVATION DES RESSOURCES**

**FAUNIQUES DU COMPLEXE ECOLOGIQUE WAP**

**COMPTE-RENDU DE MISSION**

*Philippe Chardonnet*



## **SOMMAIRE**

**I. LISTE DES ABREVIATIONS**

**II. RESUME**

**III. COMPTE-RENDU DE L'ATELIER**

**IV. PROPOSITION D'UNE STRATEGIE POUR LE LION A ECOPAS / W**

**V. TERMES DE REFERENCE**

**VI. COMMUNICATION 1**

**VII. COMMUNICATION 2**

## I. LISTE DES ABREVIATIONS

ASG	<i>Antelope Specialists Group</i> , Groupe des Spécialistes des Antilopes de l'UICN/SSC
CENAGREF	Centre National du Gestion des Réserves de Faune, République du Bénin
CITES	<i>Convention on International Trade of Endangered Species</i> (Convention de Washington)
CoP	<i>Conference of the Parties</i> (Conférence des Etats membres)
CVGF	Comité Villageois de Gestion de la Faune, Burkina Faso
DFC	Direction de la Faune et de la Chasse, Burkina Faso
DFPP	Direction de la Faune et de la Protection des Parcs, République du Niger
IGF	Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune
ONG	Organisation non gouvernementale
PN	Parc national
RB	Réserve de la Biosphère (Programme « L'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO)
RBT	Réserve de la Biosphère Transfrontalière
SCI	Safari Club International
SSC	<i>Species Survival Commission</i> (Commission de Survie des Espèces de l'UICN)
UBT	Unité Bétail Tropical (unité de capacité de charge équivalent à une vache de 250kg poids vif)
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Alliance Mondiale pour la Nature)
UNESCO	United Nations for Educational, Scientific and Cultural Organization
W	Parc National du W
WAP	Complexe « W, Arly & Pendjari »
WWF	World Wildlife Fund

## II. RESUME

Le programme ECOPAS / W est à l'origine d'une initiative de réflexion sur une meilleure valorisation des ressources fauniques du complexe WAP. Un atelier régional a été organisé par le programme, les 19 et 20 avril 2005 à Natitingou, République du Bénin, pour rechercher avec les acteurs en présence comment diversifier et améliorer les produits de chasse sportive dans les zones cynégétiques du WAP.

L'atelier a permis de réunir une gamme élargie de gestionnaires de la faune sauvage appartenant à divers segments de la société civile : le secteur privé (concessionnaires de zones cynégétiques, guides de chasse, etc.), le secteur associatif (UICN, ONG internationales, régionales et locales), le secteur public (conservateurs d'aires protégées, administrations de tutelle). Un comité a été nommé pour piloter l'atelier et un facilitateur a permis d'organiser les travaux.

Le déroulement de l'atelier comprenait des exposés, des débats et des travaux de groupe. Les exposés ont porté sur la chasse sportive en général, sur les résultats des campagnes de chasse récentes au Bénin et au Burkina Faso, et sur le potentiel d'amélioration du tourisme de chasse. Les débats ont permis (i) au secteur privé d'exprimer ses préoccupations et ses attentes en matière de tourisme de chasse, (ii) au secteur associatif d'exposer sa perception du secteur chasse en matière de conservation et de développement, (iii) au secteur public de faire connaître sa politique dans ce domaine et (iv) au programme ECOPAS/W de présenter ses acquis et ses perspectives.

Les conclusions de l'atelier ont été tirées de manière consensuelle sous forme de deux tableaux synthétiques visant à décrire et organiser les actions à mener à court, moyen et long terme pour diversifier et améliorer les produits de chasse sportive dans la région (ces tableaux sont en cours de finalisation au niveau de la coordination régionale du programme). Les conclusions de l'atelier laissent apparaître des perspectives prometteuses en matière d'organisation du secteur chasse touristique et de meilleure valorisation du potentiel faunique.

Le principe est acquis d'une prochaine réunion de tous les acteurs en août 2005 pour faire le point sur l'état d'avancement des actions qui ont été décidées.

### **III. COMPTE-RENDU DE L'ATELIER**

#### **CONDUITE DE L'ATELIER**

##### **1. OBJECTIF DE L'ATELIER**

Objectif général : Définir les actions à entreprendre pour une meilleure valorisation des ressources fauniques du WAP.

Objectif particulier : Diversifier et améliorer les produits des safaris chasse afin de renforcer les fonctions de conservation et de développement de la chasse touristique sur les zones cynégétiques du WAP.

##### **2. ORGANISATION DE L'ATELIER**

Avant d'examiner le projet d'ordre du jour et le programme de travail de dudit atelier, Monsieur Alioune Sylla ALADJI-BONI, Coordonnateur Régional du Programme Régional Parc W/ECOPAS, a souhaité la bienvenue à toutes les délégations et rappelé le contexte dans lequel cette rencontre a été organisée.

La réunion a ensuite mis en place le comité suivant :

- Président : Monsieur Alamoussa Cheick TRAORE,  
DG de la Conservation de la Nature / Burkina Faso
- Vice Président : Monsieur Théophile AKAKPO  
DG CENAGREF / République du Bénin
- Secrétariat : Monsieur Moussa SALAOU  
Représentant DPF / République du Niger
- Modérateur : Dr Samuel O. BATCHO  
Consultant

##### **3. PROGRAMME DE L'ATELIER**

Après examen, les participants ont amendé et adopté l'ordre du jour et le programme de travail soumis à leur appréciation par la Cellule Régionale de Coordination (annexes).

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en séance plénière et en groupes.

- **La journée du mardi 19.04.05 a été consacrée à la présentation des sept communications suivantes :**
  1. A propos du tourisme de chasse en Afrique / Philippe CHARDONNET
  2. Synthèse campagnes de chasse à la Pendjari / Djafarou A. TIOMOKO

3. Synthèse des campagnes de chasse au W Bénin / Azizou EL-HADJ ISSA
  4. Synthèse des saisons de chasse au Burkina Faso / Urbain BELEMSOBGO
  5. Analyse du potentiel faunique et trophées commercialisables du Complexe WAP / Philippe BOUCHÉ
  6. A propos du potentiel d'amélioration du tourisme de chasse / Philippe CHARDONNET
  7. Protection et valorisation des ressources faunistiques d'intérêt particulier dans RBT du W et la RB de la Pendjari / Ilaria DI SILVESTRE (présenté par Otavio NOVELI)
- **La journée du mercredi 20.04.05 a été consacrée à la présentation des deux communications suivantes :**
    1. Protection et valorisation des ressources faunistiques d'intérêt particulier dans RBT du W et la RB de la Pendjari / Ilaria DI SILVESTRE (présenté par Otavio NOVELI)
    2. La gestion durable du lion en Tanzanie / Philippe CHARDONNET (présentation d'une conférence de Craig PACKER)
  - **Après ces exposés, deux groupes de réflexion ont été constitués de la manière suivante :**
    1. Le groupe 1 a travaillé sur le thème : « Actions pour la valorisation des ressources fauniques du complexe WAP » ;
    2. Le groupe 2 a travaillé sur le thème : « Actions pour une meilleure compétitivité commerciale des ressources fauniques du complexe WAP ».

## COMMUNICATIONS ET DEBATS

### 1. LE TOURISME DE CHASSE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

#### 1.1. Communication

Philippe Chardonnet, auteur de la communication, a abordé le sujet selon 4 axes :

- **Axe 1 : Les bases institutionnelles, légales et réglementaires du tourisme de chasse**

Au premier point, l'auteur a traité du principe d'utilisation durable de la faune, des réglementations internationales et nationales et terminé par quelques commentaires sur l'adéquation et l'application des textes.

- **Axe 2 : La contribution du tourisme de chasse au développement durable**

Au deuxième point, les deux grandes fonctions du tourisme de chasse ont été présentées :

(i) Le tourisme de chasse comme outil de conservation des espaces et des espèces :

Dans les 23 pays africains qui l'autorisent, le tourisme de chasse assure la protection de vastes espaces naturels par leurs classements en Zones de chasse, Domaines de chasse, *Coutadas*, *Hunting Blocks*, *Game Controlled Areas*, *Game Hunting Areas*, etc..., avec la mise en défens de superficies (5,4% de l'Afrique Sub-Saharienne) du même ordre de grandeur que celles des Parcs et Réserves (7%). Quant aux espèces, elles sont protégées par des lois et règlements qui déterminent les espèces chassées et les espèces non chassées : moins de 1% des espèces de mammifères et moins de 0,2% des espèces d'oiseaux sont chassées dans le cadre du tourisme cynégétique ; pour les espèces chassées, les quotas de chasse sont de l'ordre de 1% des effectifs totaux. Sont ensuite décrits les différents impacts du tourisme de chasse sur le paysage, la flore et la faune : les zones de chasse jouent le rôle de zones tampons des Parcs et Réserves et de corridors écologiques entre ces dernières, face à la progression rapide et inquiétante des fronts pionniers pastoraux, agricoles, miniers, etc.

(ii) Le tourisme de chasse comme vecteur de développement local :

L'impact économique et financier du tourisme de chasse est évalué : plus de 12.000 chasseurs par an en Afrique Sub-Saharienne ; les tarifs moyens des safaris varient en gros de 2 à 20 M CFA et les prix moyens des taxes de trophée de 0,3 à 3 M CFA ; les taux de rentabilité des ranches de faune sont plus élevés que ceux des ranches de bétail en Afrique australe ; tous les aspects du secteur rencontrent des seuils de rentabilité : écologique, économique, social, technique, culturel, etc.

- **Axe 3 : L'analyse de risque du tourisme de chasse**

Au troisième point, l'intervenant a présenté une analyse de risque du tourisme de chasse. Cinq types de risques sont identifiés : médiatique, écologique, économique, sécuritaire et commercial.

Deux (2) scénarios d'évolution possibles :

(i) Scénario zéro = *statu quo* (pas de changement) : Nivellement par le bas : Quantité > qualité, Conservation dégradée, Développement réduit, Repliement & sclérose : non préparé à la mondialisation.

- (ii) Scénario pro-actif = amélioration du système : Professionnalisation du métier : tirer le produit vers le haut, Conservation restaurée, Développement renforcé, Ouverture à une politique régionale préparée à la mondialisation.

- **Axe 4 : Les perspectives du tourisme de chasse**

Au quatrième point, le consultant a présenté quelques perspectives du tourisme de chasse à travers deux axes :

- (i) Quelques tendances actuelles du tourisme de chasse : Mondialisation montante, Transparence en faible croissance, Promotion lente des « bonnes pratiques », Accélération de l'amplitude & de la vitesse des phénomènes.
- (ii) Conditions de durabilité du secteur tourisme de chasse : Durabilité écologique, Rentabilité économique & Intégration de tous les acteurs.

## 1.2. Débat

- **Questions**

Après l'exposé, les participants ont notamment demandé :

- (i) si l'embargo pratiqué par certains pays du Nord à l'encontre de certains trophées de chasse était bien conforme au droit international (CITES) ;
- (ii) si le certificat CITES était exigible pour la sortie de toutes les espèces ;
- (iii) si la CITES et/ou l'UICN ne pouvaient pas adopter des textes à des cas spécifiques nationaux ;
- (iv) si les trophées d'éléphant du Cameroun et de léopard de Centrafrique étaient interdits d'accès aux Etats Unis d'Amérique seulement ;
- (v) à propos de la transhumance dans les zones cynégétiques, si les Etats touchés ne pouvaient pas prendre des dispositions à l'encontre de ce fléau qui est très préjudiciable à la rentabilité des concessions de chasse ;
- (vi) si les superficies des zones de chasse amodiées ne devaient pas avoir une taille minimum car en deçà de cette superficie l'exploitation ne serait pas rentable.

- **Réponses**

Ph. Chardonnet répond qu'à la CITES les trophées de chasse sont régis par la Résolution 2.11 (CoP2) sur les trophées de chasse touristique et la résolution 2.11 (rev.) (CoP9) sur les trophées de chasse touristique des espèces en Annexe 1. De manière générale, les trophées de chasse sont considérés comme des biens personnels à usage non commercial. Les espèces en Annexe 1 qui sont chassées doivent faire l'objet d'un quota CITES, d'un certificat CITES export et d'un certificat CITES import (+ un pré-permis import avant émission du permis export). Les espèces en Annexe 2 doivent faire l'objet d'un certificat CITES export.

Pour les espèces en Annexe 1, les pays importateurs de trophées et émetteurs de touristes chasseurs (majoritairement des pays du Nord) ont en effet un grand pouvoir puisque certains d'entre eux comme les USA ou l'Union Européenne refusent l'importation sur leurs territoires de certains trophées, ce qui revient en pratique à bloquer la commercialisation des safaris dans les pays hôtes exportateurs de trophées. C'est là un signe de la mondialisation croissante du secteur, et certains considèrent même qu'il y a effectivement perte de souveraineté des pays de grande chasse.

Ainsi, les trophées de chasse touristique d'éléphant du Cameroun et de léopard de Centrafrique font l'objet d'un embargo des USA malgré la bonne conformité avérée de ces trophées à l'égard 1°) des droits nationaux (camerounais et centrafricain) & 2°) de la réglementation de la CITES. Cette position unilatérale des pays importateurs de trophées lèse incontestablement les pays africains. C'est là une situation paradoxale puisque ces pays importateurs se réclament de la CITES alors même qu'en ratifiant la CITES ils se sont engagés à respecter les décisions prises lors des Conférences des Parties de la convention. L'embargo exercé par les USA contre les trophées d'éléphant du Cameroun et de léopard de Centrafrique ne concerne que les USA, ces trophées gardant leur accès à l'Union Européenne.

A propos des certificats CITES, on aura compris que toutes les espèces chassées ne sont pas concernées. En outre, les listes d'espèces classées aux Annexes de la CITES ne sont pas figées : tous les deux ans la Conférence des Parties procède à des surclassements et des déclassements d'espèces en fonction de l'évolution de leurs statuts de conservation.

On n'entrevoit pas de possibilité d'adopter des textes particuliers pour des cas spécifiques nationaux. L'UICN n'est qu'une organisation non gouvernementale (ONG), même si c'est une ONG particulière avec des Etats parmi ses membres. Et la CITES est une convention internationale qui ne prend que des engagements internationaux par rapport au passage des frontières, mais qui n'a aucune pouvoir de juridiction à l'intérieur des Etats.

Quant à la superficie minimale des concessions de chasse, on ne peut pas établir de règle au niveau du continent. Ce qui est vrai dans les ranches de gibier en Afrique du Sud (minimum viable de 500 ha et de 350 équivalent UBT), ne l'est pas du tout ailleurs. C'est néanmoins un sujet intéressant qui doit être traité pays par pays. La rentabilité de l'activité est plus liée aux potentialités de la zone qu'à sa superficie même si un seuil minimal souhaitable peut effectivement faire l'objet d'une étude spécifique et d'un débat au niveau de chaque pays.

Quant aux préoccupations du concessionnaire par rapport à la transhumance, la parole a été donnée au Coordonnateur Régional qui rappelle que cette question a été -et demeure encore aujourd'hui- la première préoccupation du Programme ECOPAS/W. Ainsi, la première étude menée par le Programme portait justement sur la transhumance dans le W. De plus, il s'est tenu le 26 février 2004 à Cotonou une réunion extraordinaire du Conseil d'Orientation du Programme Régional Parc W / ECOPAS qui a pris d'importantes décisions sur la question de la transhumance et ces décisions sont en cours d'exécution.

## **2. SYNTHÈSES DES CAMPAGNES DE CHASSE DANS LE COMPLEXE WAP**

### **2.1. Communications**

- **Synthèses des campagnes de chasse en République du Bénin**
- **Synthèse des campagnes de chasse à la Pendjari**

Cette synthèse qui concerne les campagnes de 1999 à 2005 a été exposée par le Directeur du Parc National de la Pendjari (Bénin). Il a commencé par donner une description des zones de chasse de ce parc qui sont Porga, Batia et Konkombri. Il a ensuite présenté les données suivantes des différentes campagnes à travers des tableaux : le nombre de chasseurs par zone, le nombre

total de chasseurs, le nombre de trophées prélevés, le taux de réalisation des quotas, les mensurations de quelques espèces, les recettes nettes, la contribution de la chasse dans le financement 2004-2008.

#### **- Synthèse des campagnes de chasse au W Bénin**

La synthèse des campagnes de campagne de chasse dans le Parc W a concerné les périodes 1999-2004. Le directeur du Parc National W Bénin a d'abord présenté le Parc (localisation, historique, superficies, pistes et infrastructures) et ses zones de chasse que sont Djona, Mékrou et Kompa. Il a ensuite expliqué l'organisation de la chasse touristique dont la saison s'étend du 15 décembre au 15 mai et qui est gérée par le CENAGREF, les AVIGREF (pisteurs, porteurs, bouchers, vendeurs de viande) les Collectivités locales, les Amodiataires et ECOPAS. La suite de l'exposé a présenté une série de tableaux sur les quotas d'abattage, le nombre de permis de chasse délivrés, le nombre d'animaux prélevés, les taux de réalisation des quotas d'abattage par espèce et pour toutes les espèces confondues, et la recette du tourisme cynégétique. La communication s'est terminée par les difficultés rencontrées et les solutions possibles.

#### **• Synthèse des saisons de chasse au Burkina Faso**

Cet exposé a été présenté par le Directeur de la Faune et de la Chasse (DFC). Après un rappel historique sur le tourisme de chasse au Burkina Faso, il a présenté la stratégie nationale de gestion de la faune. Il a poursuivi par les données chiffrées sur les concessions et concessionnaires de chasse, les guides de chasse (titulaires du diplôme ou non) et les Comités Villageois de Gestion de la Faune (CVGF). Avant de présenter le bilan des saisons de chasse de 1998 à 2004, il a rappelé les principaux textes réglementaires et les principaux outils contractuels qui régissent les questions liées à la chasse au Burkina Faso. Quant au bilan proprement dit, il a été présenté sous forme de taux de réalisation des quotas en graphiques et a concerné le lion, le buffle et l'hippopotame rouan. Il a ensuite présenté l'évolution des trophées de 1995 à 2004 pour l'hippopotame rouan et de 1990 à 1995 pour le bubale major. L'exposé s'est poursuivi par les aspects économiques qui ont été présentés sous forme d'un tableau des recettes de 1996 à 1993 et d'autres aspects socio-économiques tels que le tonnage de viande produit, les recettes indirectes et la contribution de la chasse au PIB qui est de l'ordre de 1%. L'exposé a été conclu par les défis écologiques et économiques à relever et la gouvernance dans la gestion des ressources fauniques à améliorer.

## **2.2. Débat**

Après cet exposé, un débat a été ouvert à propos des trois synthèses des campagnes de chasse. Certains intervenants ont plutôt apporté leurs contributions que posé des questions en tant que telles.

#### **• Contributions**

La première contribution est venue du Coordonnateur Régional qui est intervenu à propos de la contribution de la chasse au PIB. Il dira que le taux est très bas parce que la contribution est mal évaluée. L'évaluation ne prend pas en compte les retombées indirectes que sont l'hôtellerie, les transports, etc.

Le deuxième intervenant dira que la baisse générale du tourisme de chasse au Bénin (en termes de clients, prélèvements et recettes) est due aux tarifs qui y sont pratiqués. Selon lui, comme les prix sont plus bas au Burkina Faso, alors que ce sont les mêmes produits qui sont proposés, les clients préfèrent s'y rendre.

Le troisième dira que la baisse générale pourrait s'expliquer par le retrait du lion qui était un produit phare sur la liste des espèces chassées.

Pour le quatrième intervenant, la baisse s'expliquerait au Bénin par le fait que les amodiations des zones de chasse sont attribuées après la tenue des salons. Il y a aussi la durée d'amodiation de 1 à 3 ans qui serait insuffisante et ne permettrait pas une exploitation optimale. Il souhaiterait une durée plus longue afin de pouvoir bénéficier du soutien des institutions financières, de réaliser des aménagements durables et de permettre une exploitation fructueuse. Selon lui, les exploitants des concessions du Bénin sont défavorisés par rapport à ceux du Burkina Faso qui bénéficient d'amodiations de 10 ans renouvelables (5 ans renouvelable 1 fois au Bénin) et qui pratiquent des tarifs plus bas. A titre d'exemple, la taxe du buffle est de 400.000 FCFA au Bénin et de 280.000 FCFA au Burkina Faso. Il demande une uniformisation des taxes de trophée (ou taxe d'abattage) et des durées d'amodiations des zones.

Le cinquième intervenant dira que la taxe de trophée participe à la valorisation des animaux. Il propose que le nivellement se fasse par le haut plutôt que par le bas.

Le sixième intervenant a proposé que les concertations à venir prennent bien en compte le secteur privé dans les 3 pays, ce qui permettra notamment un meilleur suivi pour réexaminer la contribution de la chasse aux budgets nationaux.

Quant au septième, il dira que le comptage de lions réalisé ne reflète pas la réalité parce qu'il n'a concerné que les deux seules zones de chasse de Tapoa Djerma et Kondio alors que ces zones ne sont pas représentatives de la région. Il soutiendra qu'il y a eu un manque de communication et de coordination pour la réalisation de ce comptage. Il a souhaité que les concessionnaires de zones de chasse soient associés à ce type d'opération. Il a terminé son intervention en demandant au Programme Régional Parc W/ECOPAS de réunir une dernière fois les concessionnaires de chasse des 3 pays, après quoi ils s'organiseront au niveau régional et pourront mieux apporter leur contribution dans la gestion des ressources naturelles.

## • Questions

Questions posées :

- (i) Quelle est l'incidence des réformes sur les taux de prélèvement au Bénin ?
- (ii) Que sont devenus les résultats de l'étude sur l'harmonisation des règles de gestion du Complexe W ?
- (iii) A quel stade sont les accords de lutte anti-braconnage qui devaient être mis en œuvre ?
- (iv) Pourquoi les quotas sont faibles mais ne sont jamais réalisés à 100% ?
- (v) Pourquoi au Burkina Faso les quotas sont plus élevés que le nombre supposé d'animaux trophées potentiels ?

- **Réponses**

Prenant la parole, le Directeur du Parc National de la Pendjari relativise l'idée selon laquelle les taxes d'abattage élevées seraient la cause de la diminution des chasseurs. Quant aux quotas non réalisés à 100% alors qu'ils ne sont pas élevés, il pense que c'est parce qu'il faut prévoir plus de quotas que de clients chasseurs car, pour différentes raisons, tous les chasseurs ne récoltent pas les trophées qu'ils recherchent.

Pour le deuxième exposé, aucune question ne lui étant adressée, le Directeur du Parc National W intervient pour soutenir l'idée d'organiser les concessionnaires au niveau régional.

Le Directeur de la Faune et de la Chasse du Burkina Faso, répondant à une question qui lui a été posée, dira que la stratégie régionale des accords anti-braconnage sera relancée.

Quant à la question de savoir pourquoi au Burkina Faso les quotas sont plus élevés que le nombre supposé d'animaux trophées potentiels, un concessionnaire dit qu'il s'agit d'une stratégie commerciale et que les guides professionnels savent comment faire pour contrôler les clients chasseurs et éventuellement empêcher certains chasseurs de tirer.

### **3. POTENTIEL FAUNIQUE ET AMELIORATION DU TOURISME DE CHASSE DANS LE COMPLEXE WAP**

#### **3.1. Analyse du potentiel faunique et trophées commercialisables du Complexe WAP**

- **Communication**

Cette communication, présentée par Philippe Bouché, a consisté essentiellement en un compte-rendu des résultats de l'inventaire réalisé en 2003 dans l'écosystème WAPOK. L'auteur a décrit la distribution de la grande faune dans l'écosystème WAPOK, les densités de toutes les espèces de grands mammifères, une comparaison des effectifs du WAP et de la zone de chasse de Konkombouri, ainsi que les effectifs potentiels du WAP recalculés en tenant compte de l'expérience acquise avec les inventaires pédestres. Il a ensuite présenté un tableau de quotas envisageables à moyen terme sous réserve de confirmation. Pour terminer, il a fait part des conditions qu'il estime nécessaires pour améliorer les potentialités fauniques de l'écosystème : points d'eau permanents tous les 10 km, réalisation de brûlis de sorte à garantir l'herbe fraîche toute l'année, surveillance par 1 homme-jour/km<sup>2</sup>/an, réseau de pistes adapté, etc.

- **Débat**

- **Questions**

- (i) La méthode d'inventaire appliquée à Konkombouri n'a-t-elle pas des limites compte tenu de sa surface réduite et de sa proximité avec d'autres zones de chasse? C'est différent quand on prend une zone bien isolée comme Nazinga. Par ailleurs, existe-t-il une méthode qui permette d'avoir de l'herbe fraîche toute l'année?
- (ii) Quel est le coût moyen d'un recensement? Et les Etats ne peuvent-ils pas s'associer pour l'exécuter régulièrement?

- (iii) Pourquoi toutes les concessions de chasse ne sont pas concernées par les inventaires ? Et qu'est-ce que l'auteur attend de la part des concessionnaires ?
- (iv) N'est-il pas possible de mettre en place de petits outils simples de recensement dans toutes les concessions de chasse qui seraient exploités toute l'année ?
- (v) Que représentent les résultats des inventaires pour les concessionnaires ? Peut-on se fonder sur ces résultats pour fixer les quotas ? En ne prélevant que les mâles, n'est-ce pas dangereux pour l'espèce ? Cet intervenant a soutenu la proposition de son prédécesseur quant à la mise en place de petits outils simples de recensement dans toutes les concessions de chasse et qui seraient fonctionnels toute l'année.
- (vi) Ne serait-il pas possible et pertinent de déterminer les quotas par sex-ratio ?

#### - Réponses

- (i) Par rapport à la méthode d'inventaire, l'auteur répond que des facteurs de correction sont établis non seulement pour Konkombouri, mais aussi pour Nazinga. Quant aux brûlis, il estime qu'il existe une dizaine de méthodes de brûlis qui, appliquées à différents moments, peuvent générer différents types de pâturage dont les taux optimal de protéines peuvent durer 80 jours. L'une de ces méthodes consiste à brûler à partir des élévations vers les bas-fonds en fonction du tarissement des points d'eau.
- (ii) Le coût moyen d'un inventaire aérien est d'environ 2000 FCFA/km<sup>2</sup> mais il dépend des espaces à couvrir et de la résolution. Le coût moyen d'un inventaire pedestre varie de 2500 à 4500 FCFA/km<sup>2</sup>. La périodicité entre inventaires est de 3 à 5 ans.
- (iii) Pour la mise en place des recensements, l'intervenant souhaite une concertation avec les partenaires et une collaboration avec les recenseurs.
- (iv) La mise en place de petits outils simples de recensement dans les concessions est possible avec l'élaboration de fiches de suivi.
- (v) La pertinence des inventaires dans les petits espaces est qu'ils permettent le suivi des tendances. Quant au prélèvement des mâles, l'intervenant répond qu'il faut prendre en compte la gestion du patrimoine génétique de la population.
- (vi) La détermination des quotas par sexe serait idéale, mais pour certaines espèces il est très difficile de distinguer le sexe avec certitude dans les grands troupeaux.

### 3.2. Potentiel d'amélioration du tourisme de chasse dans le Complexe WAP

#### • Communication

Ph. Chardonnet resitue cette deuxième présentation dans la ligne de son premier exposé général sur le tourisme de chasse. Il aborde le thème de l'amélioration du tourisme cynégétique selon deux grands axes : les améliorations portant sur les espèces et celles portant sur la gestion.

#### - 1<sup>er</sup> axe : Améliorations portant sur les espèces

Les mesures susceptibles d'améliorer le tourisme de chasse doivent d'abord porter sur les espèces déjà présentes.

Les espèces présentes qui sont déjà exploitées par la chasse touristique peuvent faire l'objet de meilleures pratiques afin de mieux les conserver. Une meilleure gestion passe par la sécurisation du patrimoine régional (voir ci-dessous), une meilleure valorisation (revalorisation des tarifs, classements spécifiques), de meilleures pratiques dans l'aménagement des zones de chasse, une

lutte anti-braconnage mieux adaptée, etc. Le buffle est considéré comme une espèce-clé du secteur, il supporte à lui seul une part majeure de sa rentabilité. Espèce-phare, le lion est porteur d'une image symbolique cruciale pour le secteur, sa gestion durable passe par l'adoption stricte de bonnes pratiques bien comprises par les différents usagers, non seulement par les chasseurs mais aussi par les éleveurs de bétail (voir ci-dessous).

Les espèces présentes chassables mais qui ne font pas actuellement l'objet d'une chasse touristique sont examinées avec attention. La chasse touristique de l'éléphant doit répondre aux exigences de la résolution 10.10 (Rev. CoP12) de la CITES sur le commerce de spécimens d'éléphant qui n'implique pas un vote de la Conférence des Parties de la CITES. Elle doit aussi s'inscrire dans la Stratégie pour la conservation des éléphants d'Afrique de l'Ouest (AfESG/SSC/UICN). La chasse du léopard doit répondre aux exigences de la résolution 10.14 (Rev. CoP13) de la CITES qui impose un vote de la Conférence des Parties de la CITES. La chasse du damalisque korrigum, de la gazelle à flanc roux et de la hyène tachetée ne nécessite pas le recours à la CITES. La chasse de toutes ces espèces doit nécessairement faire l'objet d'aménagements législatifs nationaux dans chacun des pays.

La réintroduction d'espèces disparues dans tel ou tel pays, ou dans telle ou telle zone de chasse, est une mesure très prometteuse qui doit être sérieusement explorée. De même pour le renforcement de populations déjà présentes mais en faible effectif.

L'introduction d'espèces (espèces non présentes historiquement) doit respecter les principes de l'UICN émis en la matière.

## - 2<sup>ème</sup> axe : Amélioration portant sur la gestion

L'amélioration de la gestion vise trois objectifs : (i) la durabilité écologique, (ii) la rentabilité économique et (iii) l'intégration de tous les acteurs. Un certain nombre de mesures sont préconisées : sécuriser le classement administratif des zones de chasse dans leurs limites et leurs usages y compris la durée d'amodiation, revaloriser les produits touristiques, améliorer l'image du secteur dans ses fonctions de conservation et de développement, professionnaliser le secteur, promouvoir les meilleures pratiques et la bonne gouvernance, etc. L'accent est mis sur l'importance d'assurer le suivi écologique des zones de chasse (*monitoring*) par les opérateurs eux-mêmes avec un schéma de contrôle de l'autorité de tutelle.

L'Afrique de l'Ouest dispose d'atouts indéniables : cette région d'Afrique détient notamment (i) le plus grand de tous les bubales d'Afrique, (ii) le plus grand de tous les damalisques du continent, (iii) la plus forte densité d'hippotragues rouans, (iv) sans compter plusieurs espèces et/ou sous-espèces qui lui sont spécifiques : le buffle de savane d'Afrique de l'Ouest, le cobe des roseaux d'Afrique de l'Ouest (Nagor), le cobe de Buffon d'Afrique de l'Ouest, etc. Or, ce patrimoine est menacé par un pillage caractérisé depuis quelques années. Pour des motifs purement mercantiles, un commerce plus ou moins licite confisque ce patrimoine aux dépens de l'Afrique de l'Ouest (et du Centre) et au profit de pays étrangers. Le commerce des espèces régionales doit résolument faire l'objet d'accords régionaux pour protéger ce patrimoine en limitant strictement les mouvements d'animaux à la région même. La vente d'animaux vivants s'est révélée un puissant outil de conservation en Afrique australe, on l'a vu pour certaines espèces rares comme les rhinocéros noir et blanc en Afrique du Sud. Mais cette vente doit rester sous contrôle régional avec des instances de contrôle indépendant.

Pour défendre efficacement leurs points de vue, les Etats africains devront nécessairement travailler de concert et développer leur propre politique échappant aux pressions extérieures intempestives. A titre d'exemple, les pays africains ne sont qu'une 40aine au sein de la CITES qui compte de 180 pays membres. En cas de vote à la CITES, s'ils n'ont pas la même politique à l'égard d'une espèce africaine donnée, les pays africains qui détiennent cette espèce particulière fragilisent leur position et c'est la volonté des autres pays qui sera appliquée alors que ces derniers ne font pas partie de l'aire de répartition de l'espèce en question.

- **Débat**

- **Questions**

- (i) La vente d'animaux vivants n'a-t-elle pour finalité que de faire du commerce ?
- (ii) A quelle densité l'éléphant peut mettre en danger les autres espèces ?

- **Réponses**

Dans la « boîte à outils » de gestion de la faune qui est à notre disposition, la vente d'animaux vivants est l'un des outils dont nous pouvons faire usage. Bien pratiquée, elle peut accélérer efficacement le (re)peuplement d'aires protégées, y compris des zones de chasse. Mal utilisée, elle peut être préjudiciable au patrimoine régional comme on l'a vu. D'où la nécessité de la contrôler.

Quant à l'impact des éléphants sur les autres espèces, il n'existe aucun travail sur la question en Afrique de l'Ouest, sans doute parce que la conservation de l'éléphant dans cette région ne se pose que rarement dans ces termes. En revanche, l'Afrique australe rencontre d'autres problèmes avec l'éléphant. Une étude actuellement en cours au Zimbabwe tend à montrer qu'à faible densité l'éléphant favorise la diversité biologique alors qu'à forte densité il peut avoir des impacts négatifs sur d'autres espèces d'herbivores. Mais ce qui peut être vrai là-bas devrait être validé ici avant de pouvoir conclure.

- **Contributions**

Certaines espèces présentes historiquement dans la région pourraient très bien faire l'objet d'études pour leur éventuelle réintroduction. Ainsi, il a été dit qu'un document sur le Parc National de la Comoé en Côte d'Ivoire mentionne l'observation d'un rhinocéros noir dans les années 1940. De façon similaire, des girafes auraient été aperçues à Moctédo à la fin des années 1940. On a aussi évoqué l'éland de Derby.

### **3.3. Protection et valorisation des ressources faunistiques d'intérêt particulier dans RBT du W et la RB de la Pendjari**

- **Communication**

Cette communication n'a pas été présentée par la consultante indisponible, mais par Otavio Noveli, AT de la Composante Nationale Niger. N'ayant pas mené l'étude lui-même et n'étant pas spécialiste des grands carnivores, il a sollicité l'indulgence de l'assistance pour la présentation et pour les questions auxquelles il ne pourrait pas répondre. Il s'est engagé à les transmettre à la consultante qui y répondra et qu'il transmettra par E-mail.

L'étude a concerné les grands carnivores que sont le lion, le guépard, le léopard, le lycaon, et la hyène tachetée, mais aussi le damalisque et la gazelle à front roux.

L'étude des grands mammifères s'est déroulée dans les zones de chasse suivantes : Tapoa-Djerma, Kondio, Mékrou, Djona, Konkombri et Pendjari (Batia et Porga). Après avoir présenté les résultats d'inventaire qui donnent les nombres et les densités, elle a identifié les menaces pour la conservation de ces grands mammifères : empoisonnement, maladies, braconnage, insuffisance d'eau et feux de brousse. Elle termine l'étude par les actions de protection à entreprendre et des propositions pour la valorisation de cette ressource.

Quant au damalisque et à la gazelle à front roux, le premier a été observé essentiellement dans le Parc de la Pendjari et dans la zone de chasse de Kourtiagou. La présence d'une population de gazelle à front roux a été signalée uniquement dans le Parc W-Niger. Des propositions d'action de protection et de valorisation de ces espèces sont faites en fin d'étude.

- **Débat**

- **Contributions**

Avant les questions, un intervenant dira que suite à cette étude, la décision d'interdiction de tirer le lion a été prise au Bénin mais pas au Burkina Faso. Dans un contexte de Parc transfrontalier, cela est préjudiciable aux opérateurs du Bénin. La conséquence immédiate a été la baisse des clients, donc des recettes au Bénin.

- **Questions**

- (i) Pourquoi le comptage s'est-il déroulé uniquement la nuit ?
- (ii) L'étude n'est-elle pas incomplète puisqu'elle ne donne pas le nombre de lions dans le complexe et qu'elle ne couvre pas toutes les zones de chasse ?
- (iii) Qu'est-ce qui explique la plus forte présence de lions dans le W-Niger par rapport au W-Bénin ?
- (iv) Quel est le pourcentage d'erreur du comptage des lions ?

- **Réponses**

- (i) Le comptage nocturne est une méthode parmi tant d'autres. C'est donc un choix de la consultante parce qu'elle lui semblait la plus adaptée.
- (ii) Il y a des limites à tout travail ; donc cette étude ne saurait se targuer d'être complète. Il y a surtout les concessionnaires de zones chasse qui ont refusé de collaborer. Mais, le rapport a été rédigé avec l'appui des guides de chasse.
- (iii) Cette question sera adressée à la consultante qui répondra.
- (iv) Cette question sera adressée à la consultante qui répondra.

### **3.4. Etude de cas : la gestion du lion en République de Tanzanie**

- **Communication**

Cet exposé présenté par Ph. Chardonnet avait pour but d'illustrer les débats avec une étude de cas spécifique. Avec l'autorisation de l'auteur, il rapporte les résultats des études du Prof. Craig

Packer qui suit depuis 30 ans la population de lions du Parc National du Serengeti dans le nord de la Tanzanie.

Grand pays de chasse, la Tanzanie abrite entre 25 et 50% de la population totale de lions d'Afrique, c'est dire si sa gestion du lion revêt un vif intérêt pour les autres pays du continent : comment la Tanzanie parvient-elle à maintenir de tels effectifs, à faire cohabiter le grand fauve avec les peuplements humains en croissance, tout en valorisant l'animal par le tourisme de vision et le tourisme de chasse ?

Les travaux de C. Packer révèlent notamment qu'il est illusoire de chercher à recenser une population de lion, que le système du quota n'a de valeur que pour les espèces qu'on peut raisonnablement recenser, qu'il n'est pas nécessaire de connaître un effectif pour établir des niveaux de prélèvement durable, que la chasse du lion n'a pas d'impact démographique si les trophées récoltés sont des mâles âgés de plus de 5 ans.

En Tanzanie, la cohabitation du lion et de l'homme reste problématique : les conflits sont récurrents entre populations locales et lions. Entre 1990 et 2004, 493 personnes (uniquement les cas recensés) ont été attaquées par les lions. En réaction, entre 2000 et 2004, 64 lions (uniquement les cas recensés) ont été tués par la population locale, dont 25 en 2004. Sans compter les milliers de têtes de bétail tuées pendant ces années. L'un des problèmes qui demeurent est que la chasse touristique reste encore une réponse insuffisante à la résolution des conflits spécifiques engendrés par les lions prédateurs du bétail et des gens.

- **Débat**

- **Questions**

- (i) Faut-il tirer le lion sans tenir compte de l'âge ?
- (ii) Y a-t-il une différence entre le lion d'Afrique Australe et celui d'Afrique de l'Ouest ?

- **Réponses**

Cette méthode de la limite d'âge est extrêmement intéressante, surtout si l'on considère que le lion est sans doute encore plus difficile à recenser ici qu'en Afrique de l'Est ; l'une des raisons est qu'ici la densité faible des lions et des hyènes ne permet pas d'utiliser efficacement la méthode de comptage par appels contrairement à d'autres régions. Pour adopter un critère d'âge comme contrainte de tir du lion, il faut d'abord s'assurer que la méthode de Packer pour diagnostiquer l'âge (pigmentation de la truffe) est bien applicable en Afrique de l'Ouest. Il faut donc d'abord valider cette méthode, ce qui demande une étude préalable que rien ne nous empêche de mener à bien au cours des prochaines saisons.

Pour pouvoir se prononcer avec certitude sur des différences éventuelles entre les lions d'Afrique de l'Est et ceux d'Afrique de l'Ouest, il faudrait d'abord mieux étudier le lion de notre région qui reste encore très mal connu. Au plan du comportement, il semblerait que le lion d'Afrique de l'Ouest soit plus stable dans le groupe familial que n'est le lion d'Afrique de l'Est ? Une étude spécifique pour clarifier la relation mâle/femelle serait très souhaitable pour adopter des règles de chasse appropriées. Au plan génétique, une étude récente menée sur un échantillon restreint de populations de lions (une vingtaine seulement) d'Afrique Australe et d'Afrique de l'Est tendrait à montrer qu'il n'existerait aucune différence génétique.

## - Contributions

Pour la promotion de la chasse des espèces phares, il faut veiller à ce qu'elle soit accompagnée par des gestionnaires.

En ce qui concerne le nombre de lions dans les pays concernés, question posée à l'exposé précédent, les études connues au niveau international divergent nettement sur leurs estimations, soulignant ainsi la grande difficulté de ce type d'évaluation : l'étude de Van der Merwe & Bauer donne un effectif de l'ordre de 150 pour les 3 pays (51 au Bénin, 50 au Burkina Faso et 49 au Niger), alors que l'étude de Chardonnet donne un effectif d'environ 800 pour les mêmes pays (325 au Bénin, 444 au Burkina Faso et 47 au Niger), soit un rapport de 1 à 5 entre les deux.

La baisse générale de la clientèle en Afrique de l'Ouest s'explique d'abord par la baisse du nombre total de chasseurs français, alors que la clientèle de l'Afrique de l'Ouest est essentiellement composée de Français. En outre, la population de chasseurs français est actuellement vieillissante avec un pouvoir d'achat en baisse alors que les coûts des safaris augmentent. De plus, les espèces proposées sont globalement moins attrayantes en Afrique de l'Ouest que celles des autres régions d'Afrique. Il est urgent de réfléchir sérieusement sur des espèces phares à proposer comme l'éléphant ou le léopard. Il est aussi urgent de diversifier la clientèle et de mobiliser aussi les chasseurs d'autres nationalités.

## **GROUPES DE TRAVAIL**

Après les exposés et les débats qui ont suivi, 2 groupes de travail ont été constitués pour réfléchir sur 2 thèmes majeurs :

Groupe 1 : « Actions pour la valorisation des ressources fauniques du complexe WAP »

Groupe 2 : « Actions pour une meilleure compétitivité commerciale des ressources fauniques du complexe WAP »

Suite à la présentation des résultats des travaux des différents groupes, des suggestions et critiques ont été formulées. Le Coordonnateur Régional interviendra pour dire que la mise en commun et la finalisation des résultats des travaux des 2 groupes sera effectuée par la Coordination Régionale avec l'appui de l'UICN et d'un ou de 2 concessionnaires. Les résultats ont été adoptés à l'unanimité.

Cf. tableaux pages suivantes

#### 4. REFLEXION SUR LES ACTIONS POUR LA VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES DU COMPLEXE WAP

Contraintes	Actions	Activités	Responsables et acteurs	Délais
<p><b>Sous-valorisation des espèces phares :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- espèces non encore chassées : éléphant, léopard, crocodile du Nil</li> <li>- espèces déjà chassées : lion, hippotrague rouan, buffle</li> </ul>	<p>Promouvoir des produits phares en améliorant la valorisation de quelques espèces de grande valeur : éléphant, lion, léopard, buffle, etc.</p>	<p>Etudier la faisabilité de la chasse durable d'espèces phares non encore chassées : éléphant, hippopotame (pour le Burkina Faso et le Niger), léopard, hyène tachetée, damalisque, gazelle à front roux, crocodile du Nil.</p>	<p>Concessionnaires Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS), UICN, IGF</p>	<p>Septembre 2005</p>
		<p>Elaborer une stratégie de conservation du lion incluant sa valorisation optimale par une utilisation durable appropriée</p>	<p>Concessionnaires Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS), UICN, IGF</p>	<p>Mai 2005</p>
	<p>En fonction du résultat des études, préparer des dossiers à soumettre à la CITES pour les espèces en annexe I : éléphant, léopard, crocodile du Nil</p>	<p>Initiation d'une lettre aux ATAP pour l'éventuelle ouverture à la chasse de l'éléphant</p>	<p>ATAP, CR/ECOPAS,</p>	<p>Mai 2005</p>
		<p>Analyse et exploitation des données et statistiques sur ces espèces</p>	<p>Concessionnaires Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS) IGF</p>	<p>Juillet 2005</p>
		<p>Demande d'appui d'un expert CITES pour le dossier éléphant</p>	<p>ATAP</p>	<p>Septembre 2005</p>
		<p>Validation du dossier éléphant au niveau régional</p>	<p>ATAP, CR/ECOPAS, IGF UICN, Concessionnaires/amodiataires</p>	<p>Mars 2006</p>
		<p>Transmission du dossier éléphant au SP/ CITES</p>	<p>ATAP,</p>	<p>Avril 2006</p>
	<p>Revoir et éventuellement réviser les législations nationales en la matière (ex : éléphant intégralement protégé)</p>	<p>Préparer un dossier de déclassement (ex : éléphant) dans chacun des trois pays</p>	<p>ATAP, CN/ECOPAS, IGF UICN</p>	<p>Octobre 2005</p>
		<p>Rencontres nationales de validation</p>	<p>Concessionnaires/amodiataires</p>	<p>Novembre 2005</p>
		<p>Décision éventuelle de déclassement (arrêté)</p>	<p>ATAP, CN/ECOPAS, IGF UICN Concessionnaires/amodiataires</p>	<p>Novembre 2005</p>
	<p>Rehausser la valeur particulière des espèces et sous-espèces gibier de la</p>	<p>Etudier les distances génétiques entre régions pour certaines espèces et sous-espèces, en</p>	<p>Projets Pendjari et ECOPAS, UICN, IGF, CIRAD</p>	<p>Décembre 2006</p>

<b>Contraintes</b>	<b>Actions</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsables et acteurs</b>	<b>Délais</b>
	<i>région</i>	<i>particulier pour le lion, l'hippopotame, le buffle, l'éléphant, le léopard, etc.</i>		
		<i>Rechercher un classement des trophées qui distingue les espèces et sous-espèces de la région pour renforcer leur valeur marketing</i>	<i>Concessionnaires/amodiataires Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS), IGF</i>	<i>Décembre 2006</i>
<b>Défaut de concertation régionale entre les professionnels du secteur chasse (concessionnaires amodiataires, guides de chasse, autres)</b>	<i>Créer des cadres de concertations fonctionnels entre opérateurs privés : organisation des concessionnaires, guides de chasse et acteurs communautaires</i>	<i>Encourager la création d'une association professionnelle nationale des guides de chasse et concessionnaires au Bénin (éventuellement prochainement au Niger aussi)</i>	<i>Concessionnaires/amodiataires, ECOPAS</i>	<i>Avril 2005</i>
		<i>Susciter la création d'une fédération régionale des associations professionnelles nationales des guides de chasse et concessionnaires des pays voisins</i>	<i>Concessionnaires/amodiataires, ECOPAS</i>	<i>Août 2005</i>
		<i>Dynamiser la vie associative des associations professionnelles nationales et régionales : création d'un « label WAP » en matière de chasse au trophée, renforcement des capacités par voyages d'études et sessions techniques, promotion de la communication et de l'information en interne et en externe</i>	<i>Concessionnaires/amodiataires, ECOPAS</i>	<i>Septembre 2005</i>
		<i>Revoir les durées de bail des zones de chasse de manière concertée et appropriée, les sécuriser et les harmoniser entre pays</i>	<i>ATAP, Concessionnaires/amodiataires</i>	<i>Décembre 2006</i>
		<i>Institution de la rencontre annuelle des acteurs sur la valorisation de la chasse</i>	<i>ATAP, Concessionnaires/amodiataires Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS), IGF, UICN</i>	<i>Décembre 2005</i>
<b>Menaces pesant sur le patrimoine faunique régional</b>	<i>Informers les différents acteurs concernés sur les menaces précises qui</i>	<i>Faire le point sur ces menaces (étude documentée) et diffuser l'information ; l'accent est mis sur</i>	<i>ATAP, Concessionnaires/amodiataires Gestionnaires parcs (appui</i>	<i>Juin 2006</i>

<b>Contraintes</b>	<b>Actions</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsables et acteurs</b>	<b>Délais</b>
	pèsent sur les espèces phares de la région (pillages, trafics, etc.)	l'exportation légale ou illégale d'animaux vivants vers des pays susceptibles de les valoriser en compétition concurrentielle avec la région d'origine	projets Pendjari et ECOPAS), IGF, UICN	
	Sécuriser les espèces phares	Promouvoir un débat entre pays de la région pour préparer un accord régional de sécurisation du patrimoine faunique afin d'éviter son pillage, spécialement pour les espèces phares de grande valeur	ATAP, Concessionnaires/amodiataires Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS), UICN	Décembre 2006
		Discuter et obtenir un accord régional de sécurisation du patrimoine faunique	ATAP, UICN, ECOPAS	Décembre 2006
		Approcher les autorités des pays importateurs pour les informer des risques sanitaires, génétiques et conflictuels engendrés par ces mouvements d'animaux vivants	ATAP, UICN Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS)	Décembre 2006
		Renforcer l'application des lois, spécialement en matière de lutte anti-braconnage (application des peines, etc.)	ATAP, Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS)	Juin 2006
<b>Menaces pesant sur les zones de chasse</b>	Sécurisation foncière (territoriale) des zones de chasse exposées aux pressions croissantes de l'emprise agricole et pastorale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Doter de statuts adaptés celles des zones de chasse qui n'en ont pas</li> <li>- Rehausser le niveau des statuts de toutes les zones de chasse (éventuellement changement de catégorie UICN ?)</li> <li>- Intégrer les zones de chasse dans une vision régionale (classement UNESCO MAB)</li> <li>- Réfléchir à la mise en place</li> </ul>	ATAP, Concessionnaires/amodiataires projets Pendjari, ECOPAS), UICN, UNESCO/MAB	Décembre 2006

<b>Contraintes</b>	<b>Actions</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsables et acteurs</b>	<b>Délais</b>
		d'un mécanisme de financement à long terme de l'activité chasse sportive		
	Sécurisation écologique de l'espace vital nécessaire à la biodiversité en général, notamment renforcement des habitats pour la faune sauvage de grande valeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le réseau d'abreuvement de la faune dans les zones de chasse, en particulier par la création de points d'eau</li> <li>- Améliorer la gestion des zones de chasse, notamment en termes de surveillance</li> <li>- Renforcer l'application des lois</li> </ul>	ATAP, Concessionnaires/amodiataires Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS)	Juin 2006
<b>Manque d'intégration des communautés locales</b>	Promouvoir les ZOVIC	Développer la vulgarisation du système ZOVIC là où il n'existe pas ou peu	ATAP, Administrations déconcentrées, Populations, Concessionnaires/amodiataires Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS), UICN	Décembre 2006
		Matérialiser les limites des ZOVIC (pistes, bornes, etc.)	ATAP, Administrations déconcentrées, Populations, Concessionnaires/amodiataires Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS), UICN	Décembre 2006
		Renforcer le statut légal des ZOVIC	ATAP, Administrations déconcentrées, Populations, Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS), UICN	Décembre 2006
	Renforcer la coopération entre ZOVIC et zones de chasse	Améliorer la contribution des zones de chasse aux communautés locales riveraines : <ul style="list-style-type: none"> <li>- effectuer une évaluation des flux de revenus des zones de chasse en direction des FIC (Burkina Faso)</li> <li>- améliorer le fonctionnement</li> </ul>	ATAP, Administrations déconcentrées, Populations, Concessionnaires/amodiataires Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS), UICN	Décembre 2006

<b>Contraintes</b>	<b>Actions</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsables et acteurs</b>	<b>Délais</b>
		<i>des FIC (Burkina Faso) : volume, suivi, etc.</i> - <i>harmoniser les méthodes, volume et suivi des revenus des populations riveraines</i>		
		<i>Impliquer les populations locales dans la surveillance des zones de chasse</i>	<i>ATAP, Administrations déconcentrées, Populations, Concessionnaires/amodiataires Gestionnaires parcs (appui projets Pendjari et ECOPAS), UICN</i>	<i>Juin 2006</i>

*FIC = Fonds d'intérêt collectif (Burkina Faso)*

## IV. PROPOSITION D'UNE STRATEGIE POUR LE LION A ECOPAS / W

BUT FINAL	OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIVITES	SOUS-ACTIVITES	DESCRIPTIF SUCCINCT	METHODES
Sécuriser durablement la conservation du lion dans le complexe WAP	Obtenir les connaissances nécessaires et suffisantes sur le lion dans le complexe WAP	Evaluer le statut du lion dans le WAP	Mise en place d'un suivi et d'une étude écologique	Distribution spatiale et abondance	Présence / absence, nombre des familles	Carnet de brousse /questionnaire /verification sur le terrain
				Structure de population	Taille des groupes	Carnet de brousse /questionnaire /verification sur le terrain
					Composition des groupes	Carnet de brousse /questionnaire /verification sur le terrain
				Organisation spatiale	Domaine vital, utilisation de l'habitat, mouvements et dispersion	Téléométrie
				Démographie	Suivi démographique de groupes connus	Téléométrie
		Pérennisation d'un suivi minimal par les acteurs	Distribution & structure	Présence & taille des groupes	Carnet de brousse	
			Abondance	Mise au point d'un indice de traces	Mise au point d'un ratio : n° traces / n° connu de lions	
		Identifier et mesurer les facteurs de risque qui influent sur le statut du lion du WAP	Risques sanitaires	Enquête sérologique	Recherche d'anticorps des pathologies du lion	Prélèvements de serum & analyses de laboratoire
			Risques génétiques	Mesure de la variabilité génétique	Recherche d'une éventuelle consanguinité	Prélèvements de tissus & analyses de laboratoire
			Risques engendrés par l'homme et ses activités	Enquête attitude des acteurs à l'égard du lion; évaluation impact braconnage et empoisonnement	Connaissance de la perception du lion par les acteurs, des causes des conflits et de l'utilisation traditionnelle du lion	Enquêtes : écoles, notables, éleveurs, chasseurs, braconniers, marchés locaux
	Renforcer les populations de lion dans le complexe WAP	Rehausser la valeur positive du lion	Renforcement de la valorisation du lion par la chasse sportive	Recherche sur la spécificité génétique du lion de l'Afrique de l'Ouest (impact sur le marketing)	Mesure de l'éloignement génétique du lion de l'Afrique de l'Ouest	Prélèvements de tissus & analyses de laboratoire
				Instauration durable de bonnes pratiques de chasse sportive (impact sur la productivité)	Charte, cahier de charge, label, suivi écologique des zones de chasse, etc	Animation de groupe, négociation, concertation
					Adéquation des quotas à la situation de la population des lions; quotas par contraintes d'âge; quotas PAC?	Attribution des quotas en fonction des données collectées, mise au point de méthodes de diagnostic de l'âge, stratégie PAC
					Aménagements réglementaires (affût, âge, etc.)	Propositions d'aménagements réglementaires
				Renforcement de la valorisation du lion par le tourisme de vision	Mise en place d'un suivi et mise au point de méthodes amélioratrices	Mesure des taux de rencontre + test de méthodes pour augmenter les taux de vision
		Amélioration de l'image du lion perçue par les acteurs	Elever le niveau général des connaissances	Capitalisation des connaissances acquises grâce à toutes les activités WAP	Ouvrage sur le lion du WAP	
				Informers & communiquer	Sensibilisation surtout des enfants dans les communautés en interface avec le lion	Education environnementale
		Réduire la valeur négative du lion	Réduction de la prédation du bétail par le lion	Identification des facteurs de risques	Identification et étude des situations à risque	Enquête sur les facteurs de risque
				Recherche de solutions pour réduire les conflits	Mise au point de mesures préventives en matière de conduite d'élevage	Animation de groupe, négociation, concertation
			Réduction des attaques d'hommes par le lion	Bilan régional des attaques humaines par le lion	Connaissance des risques et facteurs de risque	Enquête rétrospective
		Mise au point de méthodes	Réduction de l'interface entre homme & lion	Expérimentation de méthodes préventives		

Philippe Chardonnet / IGF, Ilaria Di Silvestre/ECOPAS et ECOPAS / W

## PROGRAMME PARC W – ECOPAS

### Chasse sportive : valorisation et conservation des ressources fauniques du complexe écologique WAP.

051 | EXP | 2005

#### 5. TERMES DE REFERENCE

##### *Contexte et justification*

*D'une manière générale, la grande chasse sportive en Afrique de l'Ouest est considérée comme moins prestigieuse que celle pratiquée dans la plupart des pays d'Afrique centrale, orientale ou australe. Le Bénin et le Burkina Faso (la chasse étant fermée de longue date au Niger), bien qu'ayant une longue expérience en matière de grande chasse n'échappent malheureusement pas à cette appréciation.*

*En effet, la supériorité de ces autres pays « cynégétiques » du continent s'explique par le fait qu'ils proposent des « produits » considérés comme plus « prestigieux ». Citons à titre d'exemples les élands de Derby (*Tragelaphus derbianus*) et Bongos (*Tragelaphus euryceros*) au Cameroun ou en R.C.A., éléphants (*Loxodonta africana* sp.) au Cameroun ou en Afrique australe, léopards (*Panthera pardus*), lions (*Panthera leo*) à grande crinière ou koudous (*Tragelaphus strepsiceros* sp.) en Afrique orientale et australe ou encore Nyala des montagnes en Ethiopie.*

*A cela, vient également s'ajouter dans certains cas une image de « chasse libre » ne véhiculant pas une réelle « ambiance safari » qui fait partie de l'image de marque de ce tourisme de luxe. L'aspect gestion et l'organisation haut de gamme est dans certains cas ignorés et a fini par véhiculer une mauvaise image de la sous-région. Cette situation peut également trouver une explication dans le fait que de nombreux touristes chasseurs sont attirés en premier lieu par la chasse au petit gibier. Les organisations ne pouvant leur offrir des prestations pouvant rivaliser dans ce domaine avec les prestations fournies par des pays comme le Sénégal, ont été amenées à proposer un « plus » à prix modique en mélangeant petite et grande chasse et en permettant des tirs de grands animaux sans aucune notion de gestion ou de « standing ».*

*Cependant, force est de reconnaître que le Bénin, le Burkina et le Niger, compte tenu de leurs potentialités en la matière, peuvent développer de nombreux atouts cynégétiques leur permettant de rivaliser très valablement avec les autres pays plus renommés du continent. Ce but ne pourra toutefois être atteint qu'en valorisant réellement la faune présente dans notre sous région.*

*La recherche ou la collection d'un « trophée » de la part des chasseurs doit être exploitée pour valoriser au mieux la faune sauvage d'un pays. Il convient donc d'exploiter les diverses classifications mises en place par des organisations telles que Safari Club International (S.C.I.). A ce titre et sur base d'études scientifiques, le SCI a publié il y a quelques années une nouvelle classification des buffles africains différenciant les buffles anciennement connus sous le seul nom de *Syncerus caffer* en deux sous-espèces, qui sont le *Syncerus caffer planiceros* que l'on trouve en Afrique de l'Ouest et le *Syncerus caffer brachyceros* présent principalement au Tchad et en R.C.A. Si de telles considérations, très « américaines » de collection de trophées peuvent paraître futiles aux chasseurs d'autres continents, cette classification SCI – avec tout ce qu'elle véhicule comme idée très américaine d'« awards » - est un atout considérable pour une meilleure valorisation des trophées et des safaris de grande chasse.*

*Ce même raisonnement de « collection » peut être tout aussi valablement transposé à des espèces beaucoup moins spectaculaires aux yeux du commun des chasseurs mais tout aussi importantes pour un chasseur « collectionneur » de trophées.*

*A ce titre, des espèces telles que le cob *Redunca* (en anglais « Reedbuck ») qui a également été différencié en *Redunca redunca redunca* (en anglais « Nagor Reedbuck ») pour l'Afrique de l'Ouest et en *Redunca redunca nigeriensis* (en anglais « Bohor Reedbuck ») pour l'Afrique Centrale en sont un bel exemple.*

*D'autre part, hormis le buffle et la possibilité de le valoriser à travers la classification SCI développée ci-dessus, la seconde espèce phare de la sous-région est sans conteste l'Hippotrague rouanne (*Hippotragus equinus koba*), ou antilope-cheval. Il est clair que, moyennant une gestion rationnelle de cette espèce en vue d'améliorer la qualité des trophées récoltés, sa forte densité naturelle est un*

atout incontestable pour une valorisation de la chasse touristique dans les aires cynégétiques du WAP.

La possibilité de combiner le tir de ces deux espèces (*Syncerus caffer planiceros* et *Hippotragus equinus koba*) au cours d'un seul et même safari est à elle seule largement susceptible d'engendrer une demande soutenue et le déplacement des chasseurs collectionneurs.

De même, des trophées d'espèces ouest-africaines telles que le guib harnaché, le bubale Major, le céphalophe à flancs roux, le cob defassa et le cob de Buffon permettent à leurs détenteurs de postuler à des prix et médailles décernées par « Awards du Safari Club International » - récompensant les chasseurs qui parviennent à collectionner différentes espèces d'animaux de grande chasse.

Il n'est pas utopique de croire qu'une véritable meilleure valorisation des différentes espèces précitées permettra de situer les safaris en Afrique de l'Ouest dans la catégorie supérieure des safaris africains proposés actuellement sur le marché.

En plus, en Afrique de l'Ouest compte tenu des biotopes, le réel pistage de l'animal ciblé existant, à l'inverse de ce qui se fait dans de nombreux pays plus réputés en matière de tourisme cynégétique, pourrait être un atout majeur pour attirer les chasseurs. Ce type de client affectionne particulièrement les campements cynégétiques ayant une conviviale et ambiance « safari ».

Il est donc incontestable que l'Afrique de l'Ouest a tous les atouts potentiels pour se situer sans complexe dans le créneau de la chasse haut de gamme conciliant gestion durable et valorisation de la faune. Pour cela, l'Afrique de l'Ouest devrait disposer d'un label tel le « label WAP » pour se positionner par rapport aux autres blocs de la grande chasse en Afrique.

### **Objectifs de la mission**

L'objectif principal de la mission est la définition d'un schéma de valorisation et de conservation des ressources fauniques du complexe écologique WAP et plus particulièrement du W sur la base des résultats de l'atelier.

Les objectifs secondaires sont :

- l'appui au montage et à la gestion d'un atelier réunissant les intervenants de la conservation et de la chasse sportive du WAP ;
- la présentation d'un thème spécifique aspects écologiques et économiques, contraintes et perspectives de valorisation de la grande chasse en Afrique ;
- la contribution aux thématiques spécifiques des grands carnivores et pour les espèces d'intérêt particulier.

### **Résultats attendus**

La mission doit produire :

- un document d'orientation portant sur la stratégie de valorisation de la grande faune au WAP et la définition des actions spécifiques pour le W y compris la définition des indicateurs spécifiques
- les contributions scientifiques sur trois thématiques :
  - o grande chasse en Afrique
  - o protection et valorisation des grands carnivores
  - o potentialités pour certaines espèces d'intérêt particulier.

### **Profil de consultants**

**M. Philippe CHARDONNET**, docteur vétérinaire spécialisé en faune sauvage, Directeur de l'IGF, Paris (Fondation Internationale de Conservation de la Faune) propose une expérience reconnue dans le domaine de la valorisation de la chasse sportive et dans la gestion et valorisation de la grande faune africaine.

### **Durée de la mission**

Expert	Type de mission	Rôle	Jours Parc W	Jours Rapport
<b>P. CHARDONNET</b>	Expertise	Valorisation de la grande faune et chasse sportive	7	3

## **Rapport**

*La mission produira un rapport provisoire à remettre dans les trente (30) jours suivant la fin de la mission et un rapport définitif après avoir intégré les remarques du Programme Régional Parc W (ECOPAS) et des administrations concernées.*

*Le rapport doit reporter :*

- un sommaire ou une table de matières*
- une liste des abréviations utilisées*
- un résumé faisant ressortir la problématique de l'étude, ainsi que les résultats obtenus et les recommandations formulées*
- le TdR de la mission en annexe*

*Ces rapports seront remis en trois (3) exemplaires sur papier et sur Cd-rom.*

**Alioune Sylla ALADJI-BONI**  
Chevalier de l'Ordre National du Bénin

**Cf. Présentation Power Point : A propos du tourisme de chasse en Afrique**

## **VII. COMMUNICATION 2**

**Cf. Présentation Power Point : A propos du potentiel d'amélioration du tourisme de chasse**